AMÉLIORATION DU CONFORT THERMIQUE DE LA ZONE 1 DU PALAIS UNIVERSITAIRE

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

LOT 05 – PEINTURES – REVÊTEMENTS DE SOLS

Maître d'Ouvrage

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER – PALAIS UNIVERSITAIRE I 31 RUE DE L'UNIVERSITÉ I 34064 MONTPELLIER

Maître d'Œuvre

NM2A Architecture – 95 rue Pomier Layrargues – 34070 MONTPELLIER

Tél : 04 67 58 53 86 / Fax : 04 67 58 52 32 – contact@nm2a-architecture.com

DCE – 2026

Table des matières

1. GÉNÉRALITÉS 4
1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX 4
1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES GÉNÉRAUX 5
1.2.1 DTU / NORMES 5
1.2.2 LES SUBJECTILES 6
1.2.3 CCTG 6
1.2.4 NORMES NF ET EN 6
1.2.5 REGLEMENTATION CONCERNANT LES MATERIAUX ET PRODUITS 6
1.3 PRESTATIONS À LA CHARGE DU PRÉSENT LOT 6
1.4 ASSURANCES ET GARANTIES 6
1.4.1 GARANTIE DU FABRICANT 6
1.4.2 GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR 7
1.4.3 GARANTIE CONTRACTUELLE DE BONNE TENUE 7
1.5 SPÉCIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES 7
1.5.1 SUBJECTILES 7
1.5.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES 7
1.5.3 CHOIX DES PEINTURES 7
1.5.4 ÉLEMENTS MODELES – PROTOTYPE 7
1.5.5 REGLES D'EXECUTION GENERALES 7
1.5.6 DEFINITION DES ETATS DE FINITION 7
1.5.7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – LUTTE CONTRE LA POLLUTION 7
1.5.8 PRESCRIPTIONS DIVERSES 8
1.5.9 ESSAIS ET VERIFICATIONS 8
1.5.10 RECEPTION DES TRAVAUX 8
1.6 SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES AUX TRAVAUX SUR ET DANS EXISTANTS 8
1.6.1 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS 8
1.6.2 PRESCRIPTIONS – SPECIFICATIONS AUX TRAVAUX EN LOCAUX VIDES 8
1.7 LIMITES DE PRESTATIONS 8
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES 9
CHAPITRE 2.1 – PEINTURES 9
2.1.1 PREPARATION DE SUPPORT 9
2.1.1.1. – Préparation de support – Peintures sur doublage existant 9
2.1.1.2 – Préparation de support – Peintures sur maçonneries existantes 9
2.1.2. PEINTURE SUR CLOISONS ET DOUBLAGES 9
2.1.2.1 – Peinture sur doublage existant 9
2.1.2.2 – Peintures sur doublage et cloison neufs prêts à peindre 10
2.1.2.3 – Peinture sur cloison existante – support toile de verre 10
2.1.3 PEINTURE SUR MUR MAÇONNÉ 10
2.1.3.1 – Peinture sur mur maçonné 10
2.1.4 PEINTURE SOUS-FACE DE PLANCHER 10
2.1.4.1 – Peinture sous-face de plancher dans les circulations 10
CHAPITRE 2.2. – REVÊTEMENTS DE SOLS 11

2.2.1 PLANCHER TECHNIQUE DU R+2 11
2.2.1.1 – Dépose du faux plancher surélevé pour réemploi 11
2.2.1.2 – Repose du faux plancher – Y compris fourniture de dalles neuves complémentaires 11
2.2.2 PREPARATION DE SUPPORT – SOLS 11
2.2.2.1 – Préparation de support - Ragréage 11
2.2.2.2 – Préparation de support – Reprise au ragréage fibré 11
2.2.3 REVETEMENTS DE SOLS NEUFS 12
2.2.3.1 – Sol peinture époxy – Primaire + 2 couches époxy + Finition antidérapante 12
2.2.3.2 – Revêtement linoléum en lé – Type Marmoleum Linear ou équivalent 12
2.2.3.3 – Revêtement linoléum en dalles poissées – Type Marmoleum Linear ou équivalent 12
CHAPITRE 2.3.– OUVRAGES DIVERS 13
2.3.1 – PEINTURE SUR TUYAUTERIE 13
2.3.2 – PEINTURE SUR PLINTHE BOIS 13
2.3.3 – PEINTURE SUR TABLETTE BOIS INTÉRIEURE ET RETOUR TABLEAU ET IMPOSTE 13
2.3.4 – PLAN D'INTERVENTION ET D'ÉVACUATION 14

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet du présent lot comprennent tous les ouvrages énumérés au présent C.C.T.P. Ces ouvrages seront exécutés suivant les prescriptions et dimensions du présent C.C.T.P., du Cahier des Clauses Communes Générales (CCCG) et de la série des plans du dossier. Ils comprennent tous les ouvrages annexes et prestations nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux.

L'entrepreneur devra fournir ses installations complètes ; tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'Art. Il est rappelé que tous les déchets générés par le présent lot sont à évacuer en décharge par ses soins et à ses frais.

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants:

- 5.2.1 Préparation de support – peinture sur doublage existant et sur maçonnerie (RDC Imprimerie, R+1 et R+2)
- 5.2.2 Peinture sur cloisons et doublages : doublage existant, doublage neuf prêt à peindre, cloison existante support toile de verre (RDC, R+1, R+2)
- 5.2.3 Peinture sur murs maçonnés (RDC Imprimerie, R+1, R+2)
- 5.2.4 Peinture sous-face de plancher dans les circulations (R+1, R+2)
- 5.3.1 Dépose et repose du faux plancher surélevé existant pour réemploi, y compris fourniture de dalles complémentaires (R+2)
- 5.3.2 Préparation de support sol : ragréage RDC Imprimerie et ragréage fibré plateaux R+1 et R+2
- 5.3.3 Revêtement de sol : peinture époxy (RDC Imprimerie), linoléum en lés (plateaux R+1 et R+2), linoléum en dalles poissées sur plancher technique (R+2)
- 5.4.1 Peinture sur tuyauterie (réseaux apparents RDC, R+1, R+2)
- 5.4.2 Peinture sur plinthe bois (fonds neufs et anciens – RDC, R+1, R+2)
- 5.4.3 Peinture sur tablette bois intérieure et retour tableau et imposte (RDC, R+1, R+2)
- 5.4.4 Plan d'intervention et d'évacuation

Il est à noter que le projet prévoit les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) et Tranches Optionnelles (TO) suivantes :

Prestations supplémentaires éventuelles :

PSE 02-1 : Plus-value châssis fixe sur PB02 au R+1

Lot concerné : lot 02

Consistance : La PSE consiste à l'adjonction d'un châssis vitré CF 1/2h à côté les PB02 (à droite ou à gauche selon la disposition des portes) sur le niveau R+1. Les dimensions hors-tout de ces châssis sont 100x210cm.

Incidence de ces PSE sur le présent lot : Néant

PSE 02-2 : Plus-value châssis fixe sur PB02 au R+2

Lot concerné : lot 02

Consistance : La PSE consiste à l'adjonction d'un châssis vitré CF 1/2h à côté les PB02 (à droite ou à gauche selon la disposition des portes) sur le niveau R+2. Les dimensions hors-tout de ces châssis sont 100x210cm.

Incidence de ces PSE sur le présent lot : Néant

PSE 02-3 : Plus-value porte vitrée sur PB 02 au R+1

Lot concerné : lot 02

Consistance : La PSE consiste au remplacement de la porte pleine PF1/2h prévue en PB02 par une porte vitrée PF1/2h

Incidence de ces PSE sur le présent lot : Néant

PSE 02-4 : Plus-value porte vitrée sur PB 02 au R+2

Lot concerné : lot 02

Consistance : La PSE consiste au remplacement de la porte pleine PF1/2h prévue en PB02 par une porte vitrée PF1/2h

Incidence de ces PSE sur le présent lot : Néant

Tranches optionnelles :

TO 01 : Aménagement de la cour Marie de Montpellier
Lot concerné : lot 09
Consistance : La tranche optionnelle consiste en l'aménagement de la cour Marie de Montpellier
Incidence de cette TO sur le présent lot : Néant

TO 02-1a : Cabine acoustique de réunion 4 personnes

Lot concerné : lot 02

Consistance : La tranche optionnelle consiste à la fourniture et à l'installation d'une cabine acoustique de réunion pour 4 personnes. Celle-ci reprendra les caractéristiques de cabine type Island Quattro ou Framery Four, ou équivalent

Incidence de cette TO sur le présent lot : Néant

TO 02-1b : Bulle acoustique de réunion 4 personnes (cloisonnement traditionnel)

Lot concerné : lot 02 / lot 04

Consistance : La tranche optionnelle à referme l'alcôve des circulations prévue dans le marché de base avec un ensemble vitré intérieur constitué :

- 2 pans fixes latéraux CF1h type bord-à-bord
- 1 pan comprenant une porte vitrée PF1/2h

A l'intérieur, une table fixe sur pied sera fournie et posée.

L'ensemble devra comporter tous les PV appropriés.

Incidence de cette TO sur le présent lot : Néant

TO 02-2a : Cabine acoustique de réunion 1 personne

Lot concerné : lot 02

Consistance : La tranche optionnelle consiste à la fourniture et à l'installation d'une cabine acoustique de réunion pour 1 personne. Celle-ci reprendra les caractéristiques de cabine type Island Desk ou Framery One, ou équivalent

Incidence de cette TO sur le présent lot : Néant

TO 02-2b : Bulle acoustique de réunion 1 personne (cloisonnement traditionnel)

Lot concerné : lot 02 / lot 04

Consistance : La tranche optionnelle à referme les 2 alcôves des circulations prévues dans le marché de base avec un ensemble vitré intérieur constitué :

- 1 pans fixe CF1h type bord-à-bord
- 1 pan comprenant une porte vitrée PF1/2h

A l'intérieur, une table fixe sur pied sera fournie et posée.

L'ensemble devra comporter tous les PV appropriés.

Incidence de cette TO sur le présent lot : Néant

1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

1.2.1 DTU / NORMES

Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans le présent C.C.T.P., les ouvrages à exécuter seront conformes à la réglementation en vigueur, notamment :

- DTU 59.1 – Travaux de peinture des bâtiments
- DTU 59.2 – Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques
- DTU 59.3 – Peinture de sols (NF P 74-203-1 et 2 – octobre 2000)
- DTU 42.1 – Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères

1.2.2 LES SUBJECTILES

Plâtre et assimilés : DTU 25.1 – DTU 25.221 – DTU 25.222 – DTU 25.231 – DTU 25.232 – DTU 25.31 – DTU 25.41 – DTU 25.42 et DTU 25.51.

Béton et enduits aux liants hydrauliques : DTU 21 – DTU 22.1 – DTU 23.1 – DTU 26.1 et DTU 26.2.

1.2.3 CCTG

Fascicule 56 : Protection des ouvrages métalliques contre la corrosion (approuvé par le décret n° 86-290 du 25 février 1986).

1.2.4 NORMES NF ET EN

Toutes les normes NF en vigueur à la date de signature des marchés.

1.2.5 REGLEMENTATION CONCERNANT LES MATERIAUX ET PRODUITS

Pour tous les matériaux et produits relevant de la procédure d'Avis Technique, il ne pourra être mis en œuvre que des matériaux et produits ayant fait l'objet d'un Avis Technique en cours de validité. Pour les matériaux certifiés à la marque « NF », seuls les produits admis à cette marque pourront être mis en œuvre. Les certifications de qualité exigées (GTFI pour les matériaux textiles ignifugés, ITR pour les revêtements de sols et de murs) devront être respectées. Tous les produits de marque seront livrés dans leurs emballages d'origine.

1.3 PRESTATIONS À LA CHARGE DU PRÉSENT LOT

Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement :

- L'amenée sur site de l'installation de chantier, de l'outillage et du matériel d'exécution, leur maintenance et repli en fin de travaux
- La fourniture à pied d'œuvre de tous les matériaux et produits nécessaires
- Tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage nécessaires
- La protection des ouvrages des autres corps d'état pouvant être salis ou détériorés
- La reconnaissance des subjectiles dans les conditions définies par les documents contractuels
- La mise en peinture des surfaces de référence et des éprouvettes mobiles
- L'application des produits suivant prescriptions du DTU 59.1 concernant l'état de finition et les coloris
- Les travaux de tracés et de rechampissage dans les cas de décors géométriques
- Les ponçages à l'abrasif à l'eau et ponçages spéciaux
- Les raccords nécessaires après intervention d'autres corps d'état
- Les protections des ouvrages des autres corps d'état pouvant être tachés par la peinture
- Le ramassage, la sortie et le tri sélectif des déchets et emballages

1.4 ASSURANCES ET GARANTIES

1.4.1 GARANTIE DU FABRICANT

Les produits des fabricants sont couverts par une garantie « produits » couvrant les vices de fabrication pouvant affecter leur bonne tenue ou leur efficacité. La garantie couvre le remplacement du produit et la prise en charge des frais occasionnés par ce remplacement.

1.4.2 GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR

La garantie de l'entrepreneur est régie par la loi du 4 janvier 1978 (article 1792 du Code civil) : garantie de bon fonctionnement de deux ans pour les revêtements à fonction décorative, garantie décennale pour les revêtements à fonction technique.

1.4.3 GARANTIE CONTRACTUELLE DE BONNE TENUE

Fabricant et entrepreneur peuvent prolonger conjointement la durée de garantie légale des gammes décoratives pour la porter à cinq ou dix ans lorsque le maître d'ouvrage l'exige.

1.5 SPÉCIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.5.1 SUBJECTILES

Réception des subjectiles : avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur procèdera à la reconnaissance des subjectiles, en présence du maître d'œuvre et des entrepreneurs ayant réalisé les subjectiles. En cas de subjectiles non conformes aux prescriptions du DTU, l'entrepreneur formulera par écrit ses réserves et observations.

1.5.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

L'entrepreneur est un spécialiste avisé et expérimenté ; il est réputé avoir pris connaissance des CCTP des autres corps d'état. Son offre comprend tous les travaux de peinture et tous travaux préparatoires nécessaires pour livrer les locaux entièrement finis dans les règles de l'art.

1.5.3 CHOIX DES PEINTURES

Il appartient à l'entrepreneur d'arrêter le choix des peintures en fonction des critères définis par le présent C.C.T.P. Il soumettra pour information au Maître d'Œuvre, avant début d'exécution, les différentes peintures qu'il se propose d'appliquer. Les peintures utilisées devront être certifiées NF ENVIRONNEMENT ou du label écologique européen avec un taux de COV conforme à la directive 2004/42/CE et à l'arrêté français du 29 mai 2006.

1.5.4 ÉLEMENTS MODELES – PROTOTYPE

Pour tous les ouvrages, le maître d'œuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur l'exécution d'une salle ou partie à titre de modèle.

1.5.5 REGLES D'EXECUTION GENERALES

Préparation des subjectiles : les travaux ne devront être exécutés que sur des subjectiles parfaitement secs, débarrassés de toutes souillures, poussières, projections de plâtre ou mortier et taches de graisse. Les travaux préparatoires devront être réalisés par une main-d'œuvre qualifiée. Le maître d'œuvre refusera systématiquement toutes les peintures pour lesquelles les travaux préparatoires auront été mal exécutés.

Couches de peinture : les tons des différentes couches seront légèrement différents (du plus foncé au plus clair). La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.

1.5.6 DEFINITION DES ETATS DE FINITION

Les états de finition sont ceux définis dans le DTU 59.1 :

- Finition A (Soignée) : de faibles défauts d'aspect sont tolérés, l'aspect d'ensemble est uniforme, légèrement poché ou lisse
- Finition B (Courante) : les altérations accidentelles sont corrigées, aspect poché, quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis
- Finition C (Élémentaire) : aspect poché, le film de peinture couvre le subjectile et lui apporte un coloris

En l'absence de précisions au présent C.C.T.P., l'état de finition B est retenu. La qualité de finition A est demandée pour tous les ouvrages décrits au chapitre 2.

1.5.7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – LUTTE CONTRE LA POLLUTION

L'entrepreneur est tenu d'utiliser, dans toute la mesure du possible, des peintures et laques en phase aqueuse. Il est responsable de ses déchets et devra les stocker, les trier dans des bennes différentes selon le solvant, et les faire recycler par des sociétés spécialisées.

1.5.8 PRESCRIPTIONS DIVERSES

Raccords : dans le cadre de l'exécution de son marché, le présent lot aura implicitement à sa charge l'exécution de tous les raccords de peinture afférents aux travaux des autres corps d'état.

Protection des ouvrages des autres corps d'état : le présent lot devra prendre toutes précautions pour assurer la protection de tous les ouvrages pouvant être tachés ou attaqués. Les plaques d'appareillages électriques seront déposées et reposées après travaux de peinture par le présent lot.

1.5.9 ESSAIS ET VERIFICATIONS

Selon DTU 59.1 : chapitre 7 et annexe E.

1.5.10 RECEPTION DES TRAVAUX

Elle sera effectuée après l'achèvement des travaux de peinture et séchage parfait. L'état de finition des surfaces réceptionnées sera conforme à celui prévu au CCTP, aux prescriptions du DTU et à l'aspect présenté par les surfaces de référence exécutées. En cas de non-conformité, l'entrepreneur devra procéder à ses frais aux réfections nécessaires.

1.6 SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES AUX TRAVAUX SUR ET DANS EXISTANTS

1.6.1 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant remise de leur offre, procédé sur le site à la reconnaissance des existants. La reconnaissance concerne : l'état général des peintures existantes, la nature et le type des supports, l'état des supports, ainsi que toutes autres reconnaissances jugées utiles.

1.6.2 PRESCRIPTIONS – SPECIFICATIONS AUX TRAVAUX EN LOCAUX VIDES

Protection des existants : toutes dispositions seront prises pour ne causer aucune dégradation aux existants.

Nettoyages : le chantier devra être maintenu en parfait état de propreté. Les déchets devront être évacués au fur et à mesure et au minimum tous les soirs. En fin de travaux, tous les locaux devront être restitués dans le même état de propreté qu'au démarrage du chantier.

Travaux sur peintures ou revêtements anciens : l'entrepreneur réceptionne les ouvrages en fonction de l'état des anciens fonds et détermine la nature des travaux préparatoires à réaliser pour obtenir l'état de finition prescrit.

1.7 LIMITES DE PRESTATIONS

L'entrepreneur devra, en période de préparation des travaux, prendre contact avec les autres corps d'état afin d'assurer la coordination de ses travaux. Il devra formuler toutes observations ou réserves par écrit et en temps utile auprès du Maître d'œuvre.

Travaux à charge des autres lots :

- Lot 01 – Démolition Gros Œuvre : dépose des menuiseries extérieures, démolition des cloisons existantes, dépose des faux plafonds et des revêtements de sol existants
- Lot 02 – Menuiseries Extérieures Bois / BSO / Menuiserie Intérieure : fourniture et pose des menuiseries, plinthes médium et PVC (le présent lot assure la finition peinture des plinthes et tablettes)
- Lot 03 – Serrurerie : grilles métalliques, lambrequins, rideaux métalliques
- Lot 04 – Cloisons – Doublages – Faux Plafonds : fourniture et pose des cloisons, doublages et faux plafonds livrés prêts à peindre pour réception par le présent lot
- Lot 06 – Couverture – Velux – Étanchéité : remplacement des fenêtres de toit
- Lot 07 – Génie Climatique – Plomberie : fourniture et pose des équipements de climatisation et ventilation
- Lot 08 – Électricité : remplacement des éclairages, alimentations des équipements

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

CHAPITRE 2.1 – PEINTURES

2.1.1 PREPARATION DE SUPPORT

2.1.1.1. – Préparation de support – Peintures sur doublage existant

Travaux préparatoires sur doublage existant comprenant :

- Lessivage soigneux des parois
- Égrenage et époussetage
- Isolation des traces éventuelles de rouille ou d'humidité
- Rebouchage des trous de chevilles laissés par des équipements déposés
- Enduit de ragréage en deux passes pour rattrapage des murs et cloisons, y compris toutes sujétions d'accrochage
- Couche d'impression en phase aqueuse
- Protection des ouvrages adjacents

Unité : *m²*

Localisation : *RDC – Imprimerie + annexe – Cf. plans de repérage Architecte*

2.1.1.2 – Préparation de support – Peintures sur maçonneries existantes

Travaux préparatoires sur maçonnerie enduite existante comprenant :

- Lessivage des parois
- Élimination des parties pulvérulentes ou mal adhérentes
- Égrenage, brossage, époussetage
- Isolation des parties tachées ou humides
- Enduit de ragréage en 2 passes pour rattrapage des irrégularités, y compris toutes sujétions d'accrochage
- Couche d'impression en phase aqueuse
- Protection des ouvrages adjacents

NOTA : *Lors de son étude, l'entrepreneur se rendra obligatoirement sur les lieux pour apprécier la nature des travaux préparatoires à prévoir dans son forfait.*

Unité : *m²*

Localisation : *RDC – Imprimerie + annexe, Plateau R+1 et Plateau R+2 – Cf. plans de repérage Architecte*

2.1.2. PEINTURE SUR CLOISONS ET DOUBLAGES

2.1.2.1 – Peinture sur doublage existant

Peinture acrylique mate ou satinée au choix du Maître d'œuvre, monocomposante, en phase aqueuse, lessivable à séchage rapide. Qualité de finition A.

Subjectiles : doublage existant (plaque de plâtre ou enduit). Subjectile réceptionné après article 5.2.1.1.

Travaux d'apprêts : couche d'impression / rebouchage / ponçage / époussetage.

Travaux de peinturage : couche intermédiaire + couche de finition.

Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant. Compris canalisations apparentes présentes sur ces zones.

Unité : *m²*

Localisation : *RDC – Imprimerie + annexe – Cf. plans de repérage Architecte*

2.1.2.2 – Peintures sur doublage et cloison neufs prêts à peindre

Peinture acrylique mate ou satinée au choix du Maître d'œuvre, monocomposante, en phase aqueuse, lessivable à séchage rapide. Qualité de finition A.

Subjectiles : plaques de plâtre neuves livrées prêtes à peindre par le lot 04 Cloisons – Doublages – Faux Plafonds.

Travaux d'apprêts : couche d'impression / rebouchage des têtes de vis / ponçage / époussetage.

Travaux de peinturage : couche intermédiaire + couche de finition.

Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant. Compris canalisations apparentes présentes sur ces zones.

NOTA : *La réception des subjectiles (plaques de plâtre neuves prêtes à peindre) se fera en présence du lot 04 et du maître d'œuvre. L'entrepreneur formulera par écrit toute réserve relative à l'état des subjectiles avant commencement des travaux.*

Unité : *m²*

Localisation : *RDC, R+1 et R+2 – Cf. plans de repérage Architecte*

2.1.2.3 – Peinture sur cloison existante – support toile de verre

Peinture acrylique mate ou satinée, monocomposante, en phase aqueuse, lessivable à séchage rapide. Qualité de finition A.

Subjectiles : cloisons existantes conservées revêtues d'une toile de verre. Examen de l'adhérence et reprise des décollements locaux.

Travaux d'apprêts : couche d'impression adaptée au support toile de verre / rebouchage ponctuel / ponçage / époussetage.

Travaux de peinturage : couche intermédiaire + couche de finition.

Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Unité : *m²*

Localisation : *R+2 – Couloir / Circulation – Cf. plans de repérage Architecte*

2.1.3 PEINTURE SUR MUR MAÇONNÉ

2.1.3.1 – Peinture sur mur maçonné

Peinture acrylique mate ou satinée au choix du Maître d'œuvre, monocomposante, en phase aqueuse, lessivable à séchage rapide. Qualité de finition A. Fonds neufs et anciens.

Subjectiles : murs maçonnés enduits. Subjectile réceptionné après article 5.2.1.2.

Travaux d'apprêts : couche d'impression / rebouchage / ponçage / époussetage. Enduit de ragréage si nécessaire.

Travaux de peinturage : sous-couche + 2 couches de finition.

Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Unité : *m²*

Localisation : *RDC – Imprimerie + annexe, R+1 – Couloir et Bureaux, R+2 – Couloir et Bureaux – Cf. plans de repérage Architecte*

2.1.4 PEINTURE SOUS-FACE DE PLANCHER

2.1.4.1 – Peinture sous-face de plancher dans les circulations

Peinture acrylique mate ou satinée, monocomposante, en phase aqueuse, lessivable à séchage rapide. Qualité de finition A.

Subjectiles : sous-face de plancher béton ou composite dans les circulations.

Travaux préparatoires : dépoussiérage, brossage, traitement des parties friables ou tachées.

Travaux d'apprêts : couche d'impression compatible béton / rebouchage ponctuel / ponçage.

Échafaudages et toutes protections nécessaires compris.

Unité : *m²*

Localisation : *Circulation R+1 et R+2 – Cf. plans de repérage Architecte*

CHAPITRE 2.2. – REVÊTEMENTS DE SOLS

2.2.1 PLANCHER TECHNIQUE DU R+2

2.2.1.1 – Dépose du faux plancher surélevé pour réemploi

Dépose soigneuse du faux plancher surélevé existant au R+2 en vue de son réemploi. Les dalles seront démontées avec précaution, soigneusement stockées et protégées pendant la durée des travaux de réaménagement. Compris démontage des plots d'appui si nécessaire et toutes sujétions de stockage ordonné sur le chantier.

Unité : *m²*

Localisation : *Plateau R+2 – Cf. plans de repérage Architecte*

2.2.1.2 – Repose du faux plancher – Y compris fourniture de dalles neuves complémentaires

Repose du faux plancher surélevé après réalisation du nouveau cloisonnement, comprenant :

- Nettoyage du support avant repose
- Réglage des plots d'appui en fonction du nouveau calepinage
- Repose soigneuse des dalles existantes récupérées
- Fourniture et pose de dalles neuves complémentaires pour assurer un calepinage parfait selon le nouveau cloisonnement (dimensions, finition et coloris identiques aux dalles existantes ou harmonisés au choix de l'Architecte)
- Découpes et ajustements en bordure et au droit des nouvelles cloisons

Unité : *m²*

Localisation : *Plateau R+2 – Cf. plans de repérage Architecte*

2.2.2 PREPARATION DE SUPPORT – SOLS

2.2.2.1 – Préparation de support - Ragréage

Travaux de préparation de support sol comprenant :

- Débarrassage du support de tous dépôts, déchets, pellicules de plâtre, enduits de peinture, laitances ; nettoyage soigneux et dépoussiérage
- Application d'une couche de primaire selon le produit proposé
- Enduit de lissage classé P3 haute performance mécanique, mis en œuvre à la taloche lisseuse, épaisseur d'application minimale 3 mm

Conforme au CPT pour l'exécution des enduits de lissage et de ragréages autolissants destinés à la préparation des sols intérieurs pour la pose de revêtements minces. Application suivant prescriptions du fabricant.

Unité : *m²*

Localisation : *RDC – Imprimerie + annexe – Cf. plans de repérage Architecte*

2.2.2.2 – Préparation de support – Reprise au ragréage fibré

Travaux de préparation de support sol sur les plateaux comprenant :

- Débarrassage du support de tous dépôts, déchets, pellicules de plâtre et laitances ; nettoyage et dépoussiérage
- Application d'un primaire d'accrochage adapté au support

- Ragréage fibré autonivelant haute performance mécanique classé P4 ou P3 selon les conditions du support, mis en œuvre à la règle ou à la taloche lisseuse ; épaisseur d'application à adapter aux défauts du support

Application strictement conforme aux prescriptions du fabricant. Toutes préparations complémentaires nécessaires (traitement des fissures, joints de construction, relevés) restent à la charge du présent lot.

Unité : *m²*

Localisation : *Plateau R+1 et Plateau R+2 – Cf. plans de repérage Architecte*

2.2.3 REVETEMENTS DE SOLS NEUFS

2.2.3.1 – Sol peinture époxy – Primaire + 2 couches époxy + Finition antidérapante

Mise en œuvre d'un revêtement époxy sol comprenant :

- Impression du support par un primaire bi-composant à base de résine époxy exempte de solvant
- Application d'une couche de masse bi-composante à base de résine époxy pigmentée, autolissante, exempte de solvant
- Couche de finition identique à la couche de masse, avec finition antidérapante
- Traitement des points spécifiques selon prescriptions du fabricant (joints, abouts de dalles, relevés)

Avant application, vérification obligatoire de l'humidité du support et des conditions de température des locaux et du support.

Teinte au choix de l'Architecte dans la plus large palette.

Unité : *m²*

Localisation : *RDC – Imprimerie + annexe – Cf. plans de repérage Architecte*

2.2.3.2 – Revêtement linoléum en lé – Type Marmoleum Linear ou équivalent

Fourniture et pose d'un revêtement de sol en linoléum en lés comprenant :

- Revêtement de sol linoléum type Marmoleum Linear de chez Forbo, gamme Decibel Striato, ou équivalent
- Pose en lés de 2 m de large, collée sur support existant avec un adhésif agréé par le fabricant
- Joints soudés à chaud avec emploi d'un cordon spécial adapté au revêtement de sol
- Réalisation des étanchéités en rives par calfatage ou soudure en plinthe
- Seuils de portes compris
- Protection de surface évitant la métallisation

Caractéristiques techniques requises :

- Classement UPEC : U4.P3.E1/2.C2
- Épaisseur totale : 3,5 mm environ
- Efficacité acoustique : 19 dB (semelle polyoléfine de 1 mm flexible et non cassante)
- Poinçonnement rémanent : < 0,20 mm
- Réaction au feu : Cfl-s1

Coloris au choix de l'Architecte.

Unité : *m²*

Localisation : *Plateau R+1 et Plateau R+2 – Cf. plans de repérage Architecte*

2.2.3.3 – Revêtement linoléum en dalles poissées – Type Marmoleum Linear ou équivalent

Fourniture et pose d'un revêtement de sol en linoléum en dalles poissées sur plancher technique comprenant :

- Revêtement de sol linoléum en dalles type Marmoleum ou équivalent, compatible avec la pose sur faux plancher surélevé
- Pose poissée sur les dalles du plancher technique avec adhésif adapté recommandé par le fabricant
- Calepinage conforme au plan de pose Architecte

- Découpes et ajustements en bordure et au droit des nouvelles cloisons
- Seuils de portes compris

Caractéristiques techniques requises :

- Classement UPEC adapté à la localisation
- Réaction au feu : Cfl-s1 minimum
- Compatibilité avec les dalles du plancher technique existant

Coloris au choix de l'Architecte, harmonisé avec le linoléum en lés des plateaux.

Unité : *m²*

Localisation : *R+2 – Sur plancher technique – Cf. plans de repérage Architecte*

CHAPITRE 2.3.– OUVRAGES DIVERS

2.3.1 – PEINTURE SUR TUYAUTERIE

Peinture acrylique en laque tendue brillante haute durabilité aux résines alkyde uréthane et acryliques en phase aqueuse, lessivable à séchage rapide. Qualité de finition A. Fonds neufs et anciens.

Subjectiles : tuyauteries métalliques intérieures (réseaux apparents de chauffage, climatisation, plomberie, etc.).

Travaux préparatoires : époussetage / dégraissage / décapage des parties rouillées ou mal adhérentes.

Travaux d'apprêts : antirouille aux résines alkydes, pigments anticorrosion phosphate de zinc.

Travaux de peinturage : couche intermédiaire + couche de finition.

Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant. Protection des ouvrages adjacents (sols, cloisons, faux plafonds).

Unité : *m² / ml selon nature du réseau*

Localisation : *RDC / R+1 / R+2 – Réseaux apparents – Cf. plans de repérage Architecte et dossier CVC*

2.3.2 – PEINTURE SUR PLINTHE BOIS

Peinture alkyde microporeuse, aspect satiné. Qualité de finition A. Fonds neufs et anciens.

Subjectiles : plinthes bois (médium ou massif) neuves posées par le lot 02 Menuiseries Intérieures, et plinthes existantes conservées.

Travaux préparatoires sur fonds anciens : égrenage / lessivage pour repeint.

Travaux d'apprêts : rebouchage / ponçage / époussetage.

Travaux de peinturage : couche d'impression + couche intermédiaire + couche de finition.

Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant. Protection des sols adjacents.

- Fonds neufs : plinthes neuves sur cloisons et doublages neufs – RDC, R+1 et R+2
- Fonds anciens : toutes plinthes existantes conservées

Unité : *ml*

Localisation : *RDC, R+1 et R+2 – Cf. plans de repérage Architecte*

2.3.3 – PEINTURE SUR TABLETTE BOIS INTÉRIEURE ET RETOUR TABLEAU ET IMPOSTE

Peinture alkyde microporeuse, aspect satiné. Qualité de finition A. Fonds neufs.

Subjectiles : tablettes bois intérieures posées par le lot 02, habillages de retour de tableau et impostes en bois.

Travaux préparatoires : égrenage / lessivage.

Travaux d'apprêts : rebouchage / ponçage / époussetage.

Travaux de peinturage : couche d'impression + couche intermédiaire + couche de finition.

Coloris : à adapter au coloris exact des menuiseries, au choix de l'ABF, de l'Architecte et du Maître d'Ouvrage.

Protection des ouvrages adjacents (sols, menuiseries, cloisons conservés).

Unité : *Ensemble*

Localisation : *RDC / R+1 / R+2 – Toutes tablettes et habillages des fenêtres de bureaux – Cf. plans de repérage Architecte*

2.3.4 – PLAN D'INTERVENTION ET D'ÉVACUATION

Fourniture et pose de plans généraux d'intervention et de plans d'évacuation. Le présent lot aura à charge la conception auprès d'un bureau d'étude spécialisé, comprenant :

- Partie supportant le ou les plans : 2 plaques de PMMA (polyméthacrylate de méthyle) à chants polis de 3 mm d'épaisseur, permettant l'insertion d'un film polyester imprimé par imprimante laser, format A3 (297 × 420 mm)
- Parties en tête et pied de plan en aluminium 25/10ème laqué époxy (rouge sécurité RAL 3001 et vert sécurité RAL 6032) supportant l'intitulé du plan et les consignes de sécurité
- Fixation par vissage avec 4 vis à têtes fraisées affleurantes

Nombre et localisation des plans à déterminer conformément à la réglementation applicable aux établissements recevant du public (ERP) et aux instructions des services de sécurité compétents.

Unité : *Ensemble*

Localisation : *Suivant réglementation – Cf. plans de repérage Architecte*